



ADEPT



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA DEFENSE DES BIENS PATRIMONIAUX FRANÇAIS EN TUNISIE

55 rue Perronet 92200 NEUILLY SUR SEINE

site Internet : <http://www.adept-tunisie.com>

mail : asadept89t@adept-tunisie.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2016 **PROCES VERBAL**

REFERENCES (ci-jointes) - 1/ Rapport moral du Président
2/ Compte d'exploitation et bilan 2015

L'an deux mille seize, le 22 avril à 11 H, les membres de l'ADEPT se sont réunis, sur convocation faite dans les délais légaux pour tenir leur Assemblée Générale Ordinaire (AGO) 2016 au 45 Impasse Lieutenant Daumas 83100 TOULON.

Mr BADELON Louis, Président de l'ADEPT, ayant déclaré la séance ouverte, l'AGO a élu à l'unanimité des présents et représentés :

- Président de l'AG : M^{me} ROBERT
- Secrétaire : M^{me} ROUMEAUX Micheline
- Scrutateur : M^{me} Badelon

Après émargements des présents et vérification des pouvoirs, la feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui dénombrent **38** présents ou représentés. Le quorum étant atteint le Président de l'Assemblée déclare que les conditions sont remplies pour que l'ADEPT tienne son AGO 2016

I - RAPPORT MORAL

M. BADELON fait l'exposé de son rapport moral et répond aux questions. A la suite du rapport moral M^e TEKAYA rend compte de ses actions en Tunisie et répond aux questions

II. RAPPORT FINANCIER

Mr BADELON prend la parole pour présenter les comptes de l'exercice 2015. Il souligne que les dépenses les plus importantes portent sur les frais de courrier et d'Assemblée Générale avec les déplacements de M^o Tekaya pour sa présence à l'AG et ses consultations aux membres. Mr Badelon répond aux questions.

III. RESOLUTIONS

Les résolutions suivantes sont discutées puis mises aux voix :

1ère RESOLUTION,:

L'Assemblée approuve le rapport moral du Président.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION, L'Assemblée approuve les comptes de l'exercice 2015 dont les documents sont mis légalement à leur disposition au siège de l'association.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

3ème RESOLUTION,

L'Assemblée donne quitus au trésorier Mr Badelon pour les comptes de l'exercice 2015.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

4ème RESOLUTION,:

L'Assemblée approuve le procès verbal de l'AGO 2015 et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration sortant.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

5ème RESOLUTION,:

Après appel de candidatures et personne ne s'étant manifesté l'Assemblée élit Président (l'ADEPT) Mr BADELON Louis qui déclare accepter cette élection
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

6ème RESOLUTION,:

Après appel des candidatures et personne ne s'étant manifesté, l'Assemblée élit au Conseil d'Administration (CA)
- Mme ROUMEAUX Micheline
- Mr le Dr PEREZ Charles
et donne tout pouvoir à ce Conseil d'Administration pour agir au mieux des intérêts de
adhérents.

Le Conseil d'Administration présidé par Mr BADELON Louis, précédemment élu par l'AGO, é
comme membres du bureau :
Secrétaire Générale : Mme ROUMEAUX Micheline,
Trésorier-adjoint : Mme ROUMEAUX Micheline
Délégués régionaux : ROUMEAUX Micheline, PEREZ Charles, MILONE Antonin.
Aucun candidat ne s'étant présenté pour assurer les fonctions de trésorier l'Assemblée Générale
accepte que les fonctions de trésorier continuent d'être assumées par le Président Mr BADELON
Louis avec l'aide de la trésorière-adjointe Mme ROUMEAUX
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

7ème RESOLUTION,:

L'Assemblée propose de maintenir la cotisation 2015 des membres actifs à 20 € par adhérent
quel que soit le nombre des indivisaires.
Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Ces résolutions votées, le Président Badelon passe la parole aux questions diverses, puis après
quelques échanges de point de vue avec les membres présents et plus personne ne demandant
la parole la séance est levée à 12 h 30 .

FAIT A TOULON LE 22 AVRIL 2016 POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

Le Président de l'AGO

La secrétaire

Les scrutateurs

Am Robert

Mme Roumeaux

H. Badelon